

**Service Territoires**

**Adresse postale :**

2 avenue Jeanne d'Arc - BP 111  
78153 Le Chesnay Cedex  
Tél. : 01 39 23 42 34

Paris, le 28 juin 2023

PREFECTURE DE SEINE ET MARNE  
Bureau des Procédures  
Environnementales  
Mme. Catherine KENZOUA  
En Préfecture  
12 rue des Saints Pères  
77010 MELUN CEDEX

N/ Réf. : 2023\_ST\_190\_BG\_LB

**Affaire suivie par Mme Catherine Kenzoua**

**Objet : DUP création d'un établissement pénitentiaire et mise en  
compatibilité du PLU de Crisenoy  
Avis de la Chambre d'agriculture**

Madame,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier de demande de déclaration d'utilité publique relatif à la création d'un établissement pénitentiaire de 1000 places et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Crisenoy.

L'assiette de ce projet est constituée de parcelles de terre agricole d'une superficie totale de 24 hectares à 450 mètres du hameau des Bordes sur la commune de Crisenoy. Considérant qu'il s'agit de parcelles appartenant au périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté des Bordes, je n'émet pas d'objection au stade de cette procédure.

Concernant l'indemnisation des propriétaires et des exploitants, je tiens à rappeler que ce projet constitue un changement de destination de la terre agricole au profit d'un équipement public. Il conviendra d'en tenir compte pour établir les indemnités de dépossession et d'éviction qui seront dues aux ayants-droits.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Président

